



## Ma situation

J'ai perçu le fonds de solidarité jusqu'au 30/06/2020.

## Je bénéficie de cette mesure si

- J'exerce mon activité dans l'un des secteurs les plus touchés ([Liste selon Décret du 14/08/2020](#)) ou dans l'un des secteurs connexes ([Liste selon décret du 14/08/2020](#))
- Mon chiffre d'affaires du mois a baissé d'au moins 50 % par rapport à 2019

## Ce qu'il faut faire

Je fais ma demande via mon compte personnel [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### *Mise à jour du 09/10/2020*

***Nous sommes dans l'attente des textes officiels et précisions administratives consécutifs aux annonces faites par Bruno Le Maire le 08/10/2020 en conférence de presse.***

**Communiqué de Presse du 08/10/2020**